

SOCIÉTÉ

Noisy-le-Grand : enquête ouverte après la diffusion d'une vidéo montrant des violences policières

Des images diffusées sur les réseaux sociaux ont montré un agent assénant des coups à un homme au sol lors d'une arrestation.

Le Monde avec AFP •

Publié le 20 septembre 2021 à 21h21 • Lecture 1 min.

C'est une vidéo amateur d'une quarantaine de secondes, filmée depuis le balcon d'un immeuble de Noisy-le-Grand, dans la soirée du vendredi 17 septembre. Elle montre deux policiers en train d'interpeller un homme, maintenu à terre. Un troisième fonctionnaire de police arrive et assène un coup de poing puis un coup de pied au niveau de la tête de l'homme au sol.

Le parquet de Bobigny a annoncé, lundi 20 septembre, qu'une enquête pour « violences par personnes dépositaires de l'autorité publique » a été ouverte. L'enquête a été confiée au service de déontologie et de soutien aux effectifs (SDSE) de la Préfecture de police de Paris, a précisé le parquet. Dimanche, la Préfecture de police avait annoncé sur Twitter l'ouverture d'une enquête administrative visant les policiers.



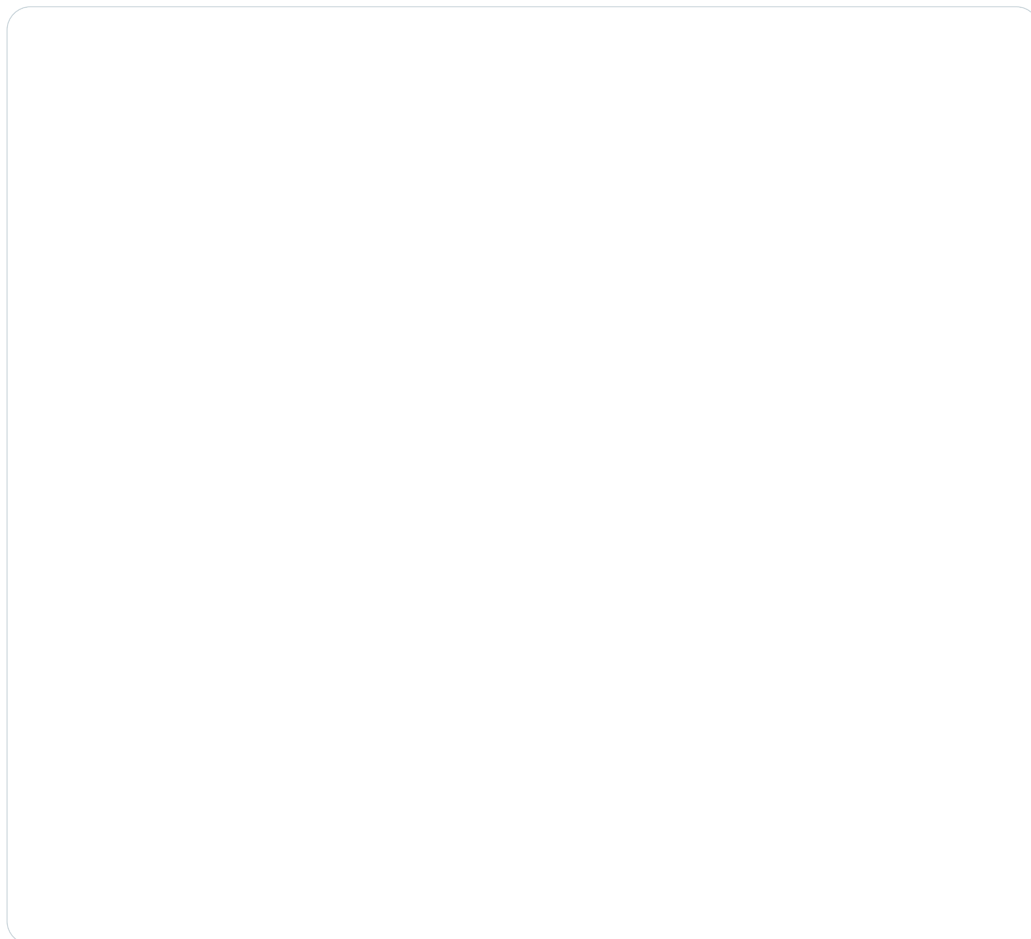
Préfecture de Police

@prefpolice



Une vidéo, montrant une interpellation par des policiers à [#NoisyLeGrand](#), circule sur les réseaux sociaux.

Une enquête administrative est ouverte.



11:41 AM · 19 sept. 2021



156



130



Copier le lien du Tweet

[Tweetez votre réponse.](#)

Les faits se sont déroulés vers 20 h 30 alors que les policiers intervenaient pour un « *attroupement avec tapage, dans la rue* », avait précédemment expliqué le parquet de Bobigny à l'Agence France-Presse (AFP).

L'homme de 22 ans, visé par une plainte pour violences, outrages et menaces de commettre un crime ou un délit, devait initialement être déféré en comparution immédiate lundi. Il a été placé en détention provisoire dans l'attente de son procès fixé au 19 octobre. Une incapacité totale de travail (ITT) d'une journée lui a été délivrée, après un examen médical rapide selon son avocat, M^e Arié Alimi.

Il a annoncé avoir déposé plainte avec constitution de partie civile pour « tentative de meurtre » visant les policiers et « obstruction à la manifestation de la vérité » à l'encontre du parquet de Bobigny.

D'après son récit, l'interpellation est intervenue dans un contexte de tension, en lien avec la relaxe d'une autre personne poursuivie pour violences. Pendant leur intervention, les policiers ont reconnu le jeune homme, déjà connu pour outrage, et ont décidé de le mettre à l'écart. Selon une source proche de l'enquête, il s'est énervé et a frappé les agents. Deux fonctionnaires ont eu cinq et six jours d'ITT.

Selon l'avocat, les policiers ont d'abord été violents envers son client. « *Ils le mettent assis, le tabassent en lui écrasant les mains avec les pieds. Il se lève pour se mettre à distance et se défend* », décrit l'avocat, qui s'appuie sur des témoins de la scène et une vidéo.

Lire aussi | [Hausse notable des réclamations auprès de l'inspection générale de la police nationale](#)

Le Monde avec AFP

Services